



Bruxelles, le 7 mai 2024
(OR. en)

9638/24

DEVGEN 69
FIN 434
ACP 46
RELEX 625

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	7 mai 2024
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	7799/24
Objet:	Rapport annuel 2023 sur la mise en œuvre des instruments d'action extérieure de l'Union européenne en 2022 - Conclusions du Conseil (7 mai 2024)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil concernant le rapport annuel 2023 sur la mise en œuvre des instruments d'action extérieure de l'Union européenne en 2022, approuvées par le Conseil lors de sa 4021^e session, tenue le 7 mai 2024.

Conclusions du Conseil concernant le rapport annuel 2023 sur la mise en œuvre des instruments d'action extérieure de l'Union européenne en 2022

1. Le Conseil rappelle qu'il importe de renforcer les partenariats internationaux de l'UE, particulièrement dans le contexte géopolitique difficile actuel, marqué par les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'instabilité accrue au Proche-Orient, au Sahel et dans d'autres parties du monde, les effets prolongés de la pandémie de COVID-19 sur les plans économique, social, éducatif et sanitaire, et la crise climatique et la crise de la biodiversité actuelles. Les instruments d'action extérieure de l'UE et la stratégie "Global Gateway" sont des outils essentiels pour coopérer avec les partenaires, renforcer le multilatéralisme, défendre les valeurs démocratiques et les droits de l'homme, et promouvoir le rôle géopolitique et les priorités stratégiques de l'UE, dans le cadre de l'approche Équipe Europe.
2. Le Conseil note que l'UE et ses États membres, pris collectivement, constituent le plus important partenaire en matière de développement et le plus grand bloc commercial au monde, un investisseur mondial de premier plan et le deuxième pourvoyeur d'aide humanitaire. L'UE et ses États membres, dans le cadre d'une approche Équipe Europe, ont fourni collectivement 92,1 milliards d'euros en 2022, soit 42 % de l'aide publique au développement (APD) mondiale. L'UE et ses États membres contribuent à l'éradication de la pauvreté, à la lutte contre les effets du changement climatique et de la perte de biodiversité, à la lutte contre les inégalités, y compris l'inégalité de genre, et à la promotion du développement durable, de la paix et de la stabilité — y compris par l'approche reposant sur le lien existant entre aide humanitaire, développement et paix, par une action humanitaire fondée sur les besoins et sur des principes et tenant compte de la dimension de genre ainsi qu'en promouvant les investissements durables, les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit. Les instruments d'action extérieure de l'UE sont essentiels pour renforcer la cohérence entre les politiques de l'UE en matière de développement, de politique étrangère, de climat, de commerce et de sécurité, ainsi que pour démontrer le rôle moteur, la responsabilité et la solidarité de l'UE au niveau mondial. À cet égard, l'UE et ses États membres affirment que la cohérence des politiques au service du développement durable est un principe important pour parvenir à une coopération au développement plus efficace.
3. Le Conseil salue le rapport annuel sur la mise en œuvre des instruments d'action extérieure de l'Union européenne en 2022, qui présente les partenariats de l'UE et leurs résultats. Ces partenariats sont fondés sur une volonté politique de part et d'autre, des valeurs et des intérêts communs, le principe de multilatéralisme effectif articulé autour des Nations unies, la promotion de la durabilité et le respect des droits de l'homme universels, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit.

4. Le Conseil se félicite que le rapport couvre les principaux aspects du soutien financier que l'UE a accordé en 2022 en faveur des partenariats internationaux et de la politique de développement, de la politique européenne de voisinage, de l'aide humanitaire et de la protection civile, de la politique d'élargissement de l'UE, de la paix, de la sécurité et de la défense, de la préparation et de la réaction aux crises, des droits de l'homme et de la démocratie, de l'égalité de genre, ainsi que du soutien aux objectifs de l'UE en matière de politique étrangère. Le Conseil salue également les efforts déployés dans le rapport pour montrer comment l'action extérieure de l'UE, à travers ses différents instruments, la stratégie "Global Gateway" et la politique d'élargissement de l'UE, contribue au rôle géopolitique de l'UE, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à ses priorités stratégiques. Cela inclut l'APD, mais va aussi au-delà de celle-ci et la complète.
5. Le Conseil salue également la contribution du rapport à la communication d'informations sur la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD) durant cette Décennie d'action, ainsi que de l'accord de Paris et du nouveau consensus européen pour le développement. Le Conseil reconnaît l'importance du rapport annuel pour la transparence et la responsabilité de l'action extérieure de l'UE, ainsi que pour la réflexion et la communication stratégiques. Le Conseil se félicite du rapport, qui constitue un outil de suivi utile pour contrôler la mise en œuvre des instruments d'action extérieure de l'UE au regard des objectifs stratégiques de l'UE, y compris la mise en œuvre de la stratégie "Global Gateway".
6. Le Conseil souligne avec satisfaction l'accent mis sur le chapitre géographique, où figure une description de la manière dont l'action extérieure de l'UE contribue aux priorités stratégiques de l'UE dans chaque région où celle-ci opère. En ce qui concerne le chapitre thématique, le Conseil se félicite en particulier que l'accent ait été placé sur le développement humain, y compris la santé, la protection sociale, l'égalité de genre, l'éducation et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que sur les conséquences du changement climatique. Dans ce contexte, le Conseil rappelle ses conclusions sur le développement humain du 14 juin 2021.
7. Le Conseil accueille favorablement le fait que le rapport mette l'accent sur le soutien essentiel apporté par l'UE à l'Ukraine et aux pays voisins touchés par la guerre, ainsi que sur les efforts déployés pour faire face aux conséquences régionales et mondiales de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et aux répercussions sur les groupes les plus vulnérables, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire et énergétique. Le Conseil encourage la Commission à continuer de souligner le soutien de l'UE pour relever les défis mondiaux. Le Conseil se félicite que les efforts de l'UE en faveur de l'Ukraine ne se soient pas faits au détriment du soutien apporté à d'autres pays partenaires, en particulier les pays les moins avancés et les pays les plus vulnérables.

8. Le Conseil insiste sur la nécessité d'adopter une réponse de l'UE intégrée et cohérente aux crises et conflits extérieurs, y compris au moyen des instruments d'action extérieure de l'UE. La prévention des conflits au moyen d'une analyse en temps utile et d'une action précoce, le soutien à la médiation et au dialogue en faveur de la paix, le développement de la paix et de la résilience et la création de partenariats internationaux et régionaux dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la défense sont des aspects essentiels à cet égard. La flexibilité et la réactivité des stratégies de l'UE seront essentielles pour préserver la pertinence et l'efficacité dans un environnement international dynamique.
9. Le Conseil apprécie le fait que le rapport mentionne le soutien fourni par l'UE pour surmonter les conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19, la préparation aux crises sanitaires au niveau international et les engagements de l'UE en matière de financements liés au climat et de protection de la biodiversité. Le Conseil souligne qu'il importe de veiller à ce que le financement de la lutte contre le changement climatique porte à la fois sur l'atténuation et l'adaptation et parvienne aux communautés les plus vulnérables, y compris les petits États insulaires en développement (PEID). Le Conseil se félicite également de l'attention accordée dans le rapport à la migration et aux déplacements forcés. À cet égard, le Conseil rappelle qu'il importe de concevoir, de financer et de mettre en œuvre les initiatives de l'UE visant à lutter contre la migration irrégulière et ses causes profondes et à faire face aux déplacements forcés, dans le cadre d'une approche Équipe Europe.
10. Le Conseil souligne qu'il importe que l'action extérieure de l'UE respecte les principes d'une coopération efficace au service du développement, notamment pour garantir la capacité opérationnelle des instruments d'action extérieure de l'UE à atteindre efficacement les objectifs et les ambitions fixés dans leurs cadres juridiques respectifs, sur la base du pilotage politique et stratégique du Conseil. Le Conseil se félicite de l'amélioration constante des rapports des services de la Commission et du SEAE sur les résultats concrets et l'incidence des interventions de l'UE, y compris les résultats et les annexes financières. Le Conseil encourage la Commission à inclure davantage de données et d'analyses de résultats sur la contribution aux objectifs de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) – Europe dans le monde dans le prochain rapport, ainsi que sur le soutien aux pays les moins avancés, conformément à l'article 41 du règlement IVCDI – Europe dans le monde. Le Conseil encourage l'utilisation de données ventilées par sexe, le cas échéant.

11. Le Conseil salue les efforts déployés pour atteindre une part de 32,4 % des engagements en faveur de la protection sociale et du développement humain, de 13,6 % pour les projets liés à la migration et de 9,2 % pour l'éducation, ainsi que l'évolution vers une part de 85 % des actions contribuant à l'égalité de genre. Le Conseil invite la Commission à poursuivre l'élaboration d'actions visant à lutter contre le changement climatique et à protéger la biodiversité, afin d'atteindre les objectifs convenus. Le Conseil prend note des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs institutionnels et stratégiques définis dans le plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) intitulé "Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne", comme la présidence l'a salué dans des conclusions et comme en témoigne le rapport annuel.
12. Le Conseil se félicite de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des instruments d'action extérieure de l'UE et sur les réalisations de l'approche Équipe Europe, y compris la mise en œuvre de la stratégie "Global Gateway" et des initiatives Équipe Europe. Dans ce contexte, le Conseil est déterminé à mettre davantage l'accent sur les résultats et l'inclusion, à accroître la transparence et la responsabilité réciproque, et à favoriser l'appropriation par les partenaires, afin de promouvoir une coopération efficace au service du développement et une approche fondée sur les besoins, ainsi que de lutter contre la corruption à la fois en tant que risque et qu'obstacle au développement. Le Conseil rappelle également que le partage proactif et en temps utile d'informations, la consultation étroite et inclusive et la coordination entre toutes les parties prenantes concernées, le suivi financier, ainsi qu'une flexibilité de la part desdites parties prenantes dans le cadre d'une approche Équipe Europe sont essentiels pour que les actions conjointes aient un impact durable à long terme. Le Conseil invite les délégations de l'UE à exercer pleinement leur rôle de coordination dans le cadre de l'approche Équipe Europe en ce qui concerne la programmation et la mise en œuvre de l'IVCDI dans les pays partenaires, en associant étroitement les ambassades des États membres dans un esprit de collaboration renforcée. Le Conseil se félicite de la participation continue du secteur privé, notamment par l'intermédiaire du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+).
13. Le Conseil se félicite de la publication en temps utile du rapport conformément à l'article 41 du règlement IVCDI – Europe dans le monde et salue les efforts déployés pour promouvoir l'égalité des chances et répondre aux exigences en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées, conformément à la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le Conseil rappelle que l'inclusivité de l'action extérieure de l'UE contribue à réduire la fragilité et les inégalités, tout en soutenant la dignité et le développement humain.

14. Le Conseil se félicite de la nouvelle approche de la communication stratégique dans le cadre de l'action extérieure mise en œuvre par les services de la Commission et le SEAE. Le Conseil soutient les activités de communication stratégique ainsi que le renforcement de ces activités afin de lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence par des acteurs étrangers, y compris la désinformation. La communication stratégique, menée simultanément au niveau du siège et des délégations de l'UE, renforcera l'impact et la visibilité de l'action extérieure de l'UE, notamment par l'intermédiaire des initiatives Équipe Europe, de la stratégie "Global Gateway" et d'autres actions mises en œuvre dans le cadre d'une approche Équipe Europe visant à relever les défis mondiaux. Le Conseil encourage les services de la Commission et le SEAE à continuer de soutenir ces efforts au moyen de données actualisées relatives aux incidences. Le Conseil se félicite de l'organisation de missions politiques dans le cadre d'une approche Équipe Europe afin de contribuer à la visibilité de l'UE et de ses États membres en tant que partenaires crédibles et dignes de confiance pour le développement.
